

EAST AFR. PROT

C O
8814

Rm 2

10 MAR 14

8814

Foreign

1914

9th March

Last previous Paper.

50

6482

DEATH OF MR W. DIXON IN CONGO

Send copy of despatch from Brussels enclosing copy of Note from the Minister for Foreign Affairs.

Put by.

at once

H. J. G.

10/III/14

Put by.

Next subsequent Paper.

In any further communication on this subject, please quote

No. 9100
14

and address—
The Under-Secretary of State,
Foreign Office,
London.

10 MAR 14

94

The Under-Secretary of State for Foreign Affairs presents
his compliments to the Under-Secretary of State for *the*
Colonies and, by direction of the Secretary
of State, transmits herewith copy of the under-mentioned
paper.

Foreign Office,
March 9, 1914.

Reference to previous letter:

Colonial Office. No. ⁵⁰6482/14 Feb. 27 1914.

Description of Inclosure.

Name and Date.	Subject.
Mr. Representative	
at Brussels.	
No 20 Consular.	
Feb. 26. 1914.	Death of Mr. de Biron in the Congo.

Consular.

No. 20.

Brussels.

95

C. O.
8814
10 MAR 14

February 25, 1914.

9100
2 MAR 14

Sir,

With reference to your despatches No. 46 Consular (54609/13) of December 16 and No. 5 Consular (6063/14) of the 20th instant I have the honour to forward copies of a Note from the Minister for Foreign Affairs respecting the death of Mr W. Dixon in the Congo.

I have the honour to be with the highest respect,

Sir,

Your most obedient

humble Servant

(S) *J. Villiers*

The Rt. Hon.

Sir E. Grey K.G., M.P.

etc. etc. etc.

C. O. Bruxelles, le 6 Janvier 1914.

8814

97

COPIE.

REC

10 MAR 14

9100

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 2 janvier dernier, Dir. CV, N° 54256 D, relative au meurtre au Congo belge d'un sujet britannique du nom de Dixon.

Mon Département a reçu un premier rapport de M. l'Adjoint supérieur Benaets, commandant le district de l'Ituri, en date du 5 Juillet 1913, transmettant les informations réunies au cours de l'enquête administrative à laquelle procéda, aussitôt après le crime, le chef de secteur de Kile, M. Beck. C'est ce fonctionnaire qui est désigné erronément dans la lettre du sieur Chitty au Gouvernement britannique comme le médecin de Kile.

Par ordre du Procureur Général, cette affaire a fait l'objet d'une enquête judiciaire. Je viens d'inviter le parquet à m'en faire connaître d'urgence les résultats et je ne manquerai pas de vous les communiquer aussitôt qu'ils me seront parvenus.

Les rapports administratifs donnent des circonstances du meurtre la relation suivante:

La victime, William DIXON né à Glasgow en 1880, encore

le Ministre des Affaires Étrangères,

qu'elle

Bruxelles.

elle eût pris soin de se conformer aux décrets sur l'immigration des étrangers et sur la chasse, était, suivant l'expression de M. Fenaets, "de ces sci-diaant chasseurs qui ont toujours soin de porter leurs exploits en des régions où il est impossible de les surveiller."

Les confins des colonies britanniques et belges, dans la région du Haut Nil, sont devenus leur séjour de prédilection, principalement à cause des facilités qu'ils ont de s'y soustraire à la surveillance. Leur présence est une cause de soucis pour les administrations du Soudan et de l'Uganda aussi bien que pour nos propres fonctionnaires; ces administrations ont déjà pris des mesures énergiques à leur égard.

Dixon qui chassait l'éléphant dans une région escarpée de Kile, alla camper le 20 Juin dernier dans un village dont les habitants vivaient depuis longtemps en l'ignorance avec la tribu du chef Djulu. Le village en tenait les vingt hommes de la caravane. Le même soir, apercevant devant sa tente un indigène armé d'un arc et de flèches, il lui ordonna de s'éloigner. Le noir se défendit et ne comprenant sans doute pas le sens de l'anglais s'enfuit en lui lançant une flèche qui le manqua, mais resta d'un coup de fusil qui fracassa la jambe de son adversaire. Dixon constata d'instinct qu'il était blessé, celui-ci lui et, comme il décocha une deuxième flèche qui l'atteignit à la main droite. L'indigène succomba le lendemain. Dixon mourut quelques jours après, le 23 Juin, à quelques kilomètres de la tribu (voir croquis ci-joint).

Les détails qui précèdent sont empruntés au témoignage d'un

un américain, M. Stern, qui se porta au secours du blessé et lui donna des soins, témoignage corroboré dans les grandes lignes par les dépositions des indigènes.

Le dit Stern rencontra Dixon le 2 Juin. Ce dernier lui déclara qu'il était victime des haines des indigènes, que ses porteurs l'avaient mis en défiance à l'endroit de leurs ennemis et que s'il s'était mis sur la défensive vis à vis de son meurtrier c'est qu'il le soupçonnait d'intentions méchantes. Stern ne rencontra aucune hostilité dans la région et après le premier choc causé par l'incident, le chef de secteur n'y a constaté aucune effervescence.

En conclusion, il semble que Dixon soit tombé victime de sa propre imprudence, qui le conduisit à s'aventurer en compagnie d'indigènes dans le territoire de leurs ennemis. Des témoins ont encore rapporté qu'il s'était immiscé dans des conflits locaux et qu'il avait indisposé la population par ses exigences et des mauvais traitements.

Au dire du sieur Chitty, les autorités locales auraient délibérément refusé de prêter assistance à la victime.

Je me bornerai à faire remarquer que pour se porter personnellement au secours de M. Dixon, l'agent militaire commandant à Moka aurait dû abandonner son poste pendant plusieurs jours. En

fournissant

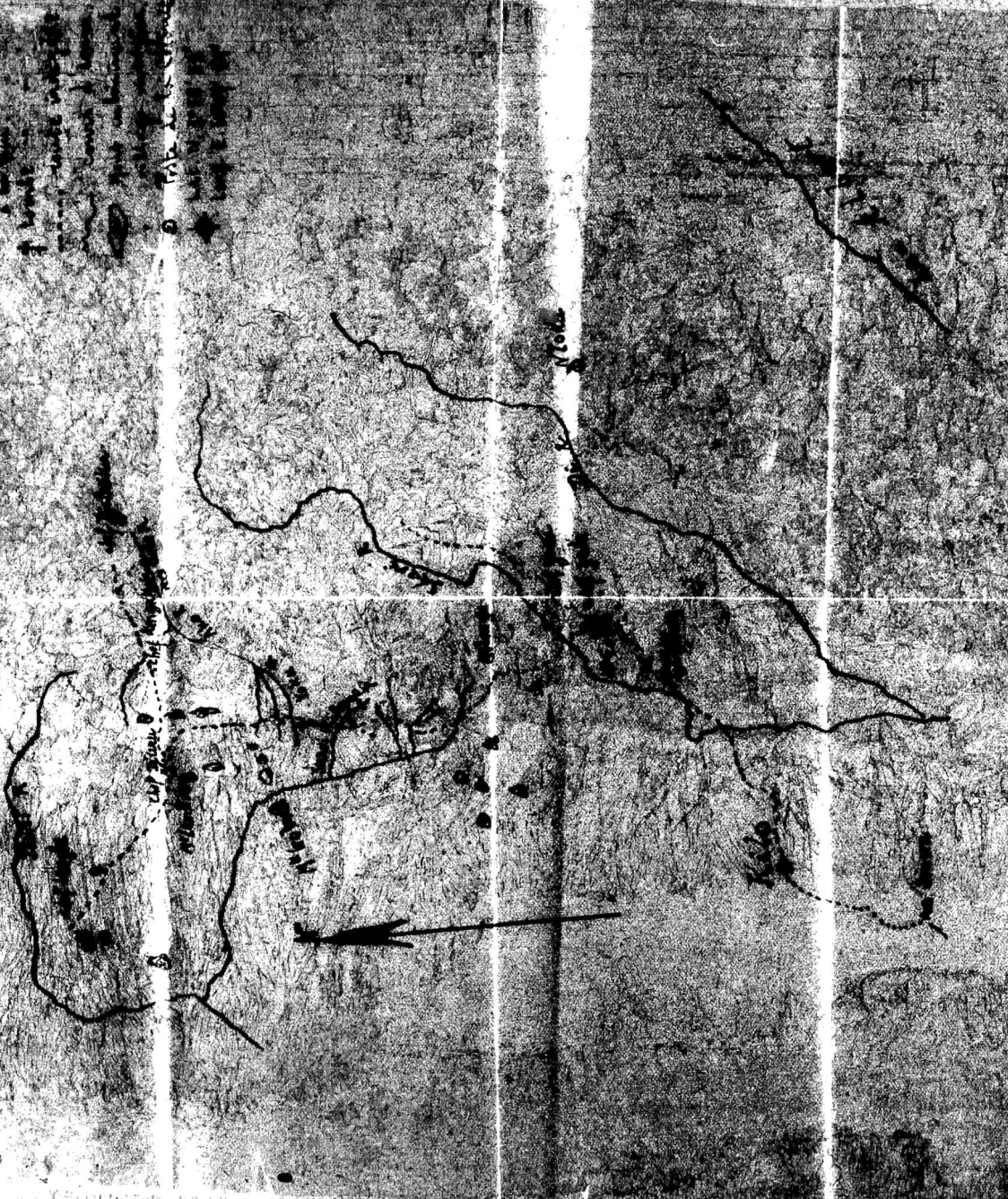
fournissant à M. Chitty une escorte et des porteurs pour rejoindre rapidement le blessé, il aurait donc agi sagement. Quant à l'attitude du médecin de Kil, à supposer qu'il ait refusé d'intervenir, elle s'expliquerait facilement par le fait que quarante blancs et trois mille cinq cents noirs réclament sa présence constante dans sa résidence. Enfin, selon M. Chitty, M. Beck se serait fait accompagner d'une escorte de deux cents hommes. Encore que ce détail importe peu à la cause, il n'est pas inutile d'en relever l'exagération qui ressort de cette circonstance qu'il ne se trouve pas dans toute cette région plus d'une centaine de soldats.

Le Ministre des Colonies,

(s) Renkin.

C. O
8814
REC
10 MAR

0010
1001 1001



Handwritten notes and markings in the top left corner, including the number '0010' and other illegible characters.

